

# PROGRAMME DES 2 JOURS DE FORMATION



## Objectifs

Mesurer l'importance du facteur humain dans mon projet sociétaire :

- ◆ Identifier les facteurs de réussite d'une association (principalement en J1)
- ◆ Identifier des outils mobilisables pour améliorer la communication au sein de la société (principalement en J2)



## Programme (version 2024-2025)

### 1<sup>ère</sup> journée

- ◆ Les bases et les fondements du GAEC
- ◆ La clarification de mon projet d'association
- ◆ La méthodologie pour établir notre règlement intérieur

### 2<sup>ème</sup> journée

- ◆ Les outils : les temps d'échange, la circulation de l'information, les moyens et supports au sein de la société
- ◆ Les bases de la communication interpersonnelle et les erreurs à éviter

## Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports, travaux individuels / entre futur-e-s associé-e-s / pléniers, échanges intra groupe, mises en situation

## Modalités d'évaluation

- ◆ Co-construction, en fin de J1, des facteurs de réussite d'une association
- ◆ Co-construction, en fin de J2, des outils à disposition

La formation étant certifiante, une évaluation spécifique sera réalisée après accomplissement des modules prescrits. Cette évaluation reprend tout le programme CERTICREA même si vous n'avez pas assisté à tous les modules (compétences jugées acquises lors de votre positionnement). Cette évaluation s'effectue en trois temps :

- ◆ Un questionnaire en ligne
- ◆ Une étude de cas
- ◆ Une présentation orale du candidat, suivi d'un échange avec le jury.

## MODALITÉS PRATIQUES

**Horaires :** 9 h - 17 h  
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

**Lieu :** Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
52 avenue des Iles—74000 ANNECY

**Responsable de stage :** Agnès LHUILLIER, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

**Intervenant :** Agnès LHUILLIER, conseillère en relations humaines, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

**Public :** Porteurs de projet JA et non JA en agriculture avec un PPP agréé - Agriculteurs installés

**Pré-requis :** Aucun

**Sanction du stage :** Certification CERTICREA

**Nom de la certification :** Création ou reprise d'une entreprise agricole - N° : RS5244

**Certificateur :** ASSEMBLEE PERMANENTE CHAMBRES AGRICULTURE - Date d'enregistrement : 14/09/2020

**Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences :** NON

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.  
Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## FORMATION

INSTALLATION TRANSMISSION  
RELATIONS HUMAINES

## Certification

**CERTICREA - RS 5244**

**S'installer à plusieurs**

**19 et 24 Septembre 2024**

**Annecy**

### Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 08/07/2024

**Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**  
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH  
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9  
[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)



BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT  
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.  
(Article L. 6353-3 du code du travail) - Inscription au plus tard 1 mois avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,  
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) .....

Né(e) le .. / .. / ..... À .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Tél .. / .. / .. / .. / .. / ..

Mail .....

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- Chef d'exploitation
- Aide familial MSA
- Conjoint(e) collaborateur MSA
- Cotisant(e) solidaire
- Salarié(e) secteur agricole
- Salarié(e) autre secteur
- Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé
- Porteur de projet (PPP agréé)
- Autre (merci de préciser) :  
Préciser le montant du CPF : ..... €

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ? .....

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « Certification CERTICREA RS 5244 - Module : S'installer à plusieurs »

Durée : 2 jours      Responsable de stage : Agnès LHUILLIER, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Dates du stage : 19 & 24/09/2024      Lieu : Chambre d'agriculture - Annecy

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation..

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité. Une facture vous sera envoyée à la suite de la formation.

• 0 € si je suis ayant-droit Vivéa (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

• 490 € pour les autres publics

Prise en charge possible sous certaines conditions via le CPF, le CPF complété par la Région AURA, Pôle Emploi ou votre OPCO sous réserve de demande préalable et du respect des délais liés aux financeurs. La formation sera facturée si la prise en charge / mobilisation du CPF n'est pas possible (démarches non réalisées, délais non respectés...)

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais. ..../.....

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.  
En cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais vous sera facturée.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (ayer cette mention en cas de refus).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

Fait en double exemplaire, le : ...../...../.....

Signature

A : .....

Pour le Président de la Chambre d'agriculture  
Savoie Mont-Blanc et par délégation  
Johanna MAN

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation.

Pensez à en garder une copie.

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Avez-vous des craintes ? Si oui lesquelles ? Si non pourquoi ?

.....

Que pensez-vous des réunions entre associés ?

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

